SIA AGENCY · CONSEIL ET FORMATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Actions de formation



CGV

PRIX	RÉTRACTATION	ANNULATION	PAIEMENT
HT + TVA 20 %	**14 jours**	**Sans frais**	**30 jours**
indiqué au devis ou à la convention	personne physique, à compter de la signature	plus de 15 jours ouvrés avant	date de facture, sans escompte

01 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux actions de formation professionnelle réalisées par SIA Agency Conseil et Formation (ci-après « SIA Agency »), en présentiel, à distance ou en format mixte, en inter ou en intra-entreprise. Les bilans de compétences relèvent de conditions générales de vente distinctes. Toute commande implique leur acceptation. Elles prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande.

02 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Articles L6353-1 à L6353-7 du Code du travail

Selon le client, la formation donne lieu : à une convention de formation, pour une entreprise, un OPCO ou un organisme public ; à un contrat de formation professionnelle, pour une personne physique qui finance sa formation à titre individuel ; à l'acceptation de l'offre sur Mon Compte Formation (CPF), dont les conditions générales s'appliquent alors en priorité.

Le programme, le règlement intérieur et le livret d'accueil sont remis avant l'entrée en formation. Une convocation précise les dates, horaires et lieu. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

03 PRIX

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, majorés de la TVA au taux en vigueur (20 %), et figurent sur le devis, la convention ou le contrat. Ils comprennent l'animation, les supports pédagogiques et l'évaluation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de location de salle pour une formation intra sont précisés au devis.

04 MODALITÉS DE PAIEMENT

Article L6353-6 du Code du travail

Entreprise : un acompte de 30 % au plus peut être demandé à la signature de la convention ; le solde est facturé à l'issue de la formation. Paiement à 30 jours date de facture, par virement, sans escompte. Tout retard de paiement d'un professionnel entraîne des pénalités au taux de la BCE majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

Personne physique (financement personnel) : aucune somme n'est exigible avant l'expiration du délai de rétractation. Il peut ensuite être payé au plus 30 % du prix ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

CPF : paiement par la Caisse des dépôts selon les règles de la plateforme.

05 PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO

Le client fait lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et transmet l'accord à SIA Agency. En l'absence d'accord au premier jour de la formation, ou en cas de prise en charge partielle, le coût restant est facturé au client.

06 DROIT DE RÉTRACTATION
Article L6353-5 du Code du travail

La personne physique qui finance sa formation dispose d'un délai de rétractation de **14 jours** à compter de la signature du contrat (délai légal de 10 jours, porté à 14 jours par SIA Agency). Elle l'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

07 ANNULATION ET REPORT PAR LE CLIENT

Toute annulation par une entreprise est notifiée par écrit. Plus de 15 jours ouvrés avant le début : sans frais. Entre 15 et 5 jours ouvrés : 50 % du prix. Moins de 5 jours ouvrés : 100 % du prix. Ces sommes constituent un dédommagement : elles ne sont pas imputables sur le financement de la formation professionnelle et ne peuvent être prises en charge par un OPCO.

Le remplacement d'un participant par un autre de la même entreprise est possible sans frais jusqu'à 48 heures avant le début.

08 ABANDON ET FORCE MAJEURE
Article L6353-7 du Code du travail

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat est résilié : seules les prestations effectivement réalisées sont dues, au prorata de leur valeur. En cas d'abandon pour un autre motif, les heures réalisées sont dues ; pour une entreprise, une indemnité limitée à 30 % des heures restantes peut être facturée, non imputable sur le financement de la formation.

09 ANNULATION OU REPORT PAR SIA AGENCY

SIA Agency peut reporter ou annuler une session en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure, en prévenant le client au moins 10 jours ouvrés avant, sauf force majeure. Le client choisit alors entre une nouvelle date et le remboursement intégral des sommes versées, sans autre indemnité.

10 ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Toute personne en situation de handicap peut signaler ses besoins avant l'entrée en formation à la référente handicap, Jihene Rahali (jihenee.rahali@gmail.com, 06 65 52 22 92). Les adaptations possibles sont étudiées avec elle, en lien si besoin avec l'Agefiph et les Ressources Handicap Formation.

11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports et outils remis restent la propriété de SIA Agency ou de leurs auteurs. Ils sont concédés pour un usage strictement personnel et ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés à des fins commerciales sans accord écrit.

12 CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées à l'occasion de la formation. SIA Agency peut citer le nom du client comme référence, sauf refus écrit de celui-ci.

13 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Règlement (UE) 2016/679

SIA Agency, représentée par Jihene Rahali, est responsable du traitement des données collectées pour organiser et suivre la formation. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité s'exercent auprès de jihenee.rahali@gmail.com. Le détail figure dans la politique de confidentialité publiée sur sia-agency.fr. Réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

14 RÉCLAMATIONS

Toute réclamation est adressée par écrit à jihenee.rahali@gmail.com ou à l'adresse du siège. Accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse écrite et motivée sous 15 jours ouvrés. La procédure complète est publiée sur sia-agency.fr.

15 MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Articles L611-1 et suivants du Code de la consommation

Après une réclamation écrite restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur SMP : www.mediateur-consommation-smp.fr.

16 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, les litiges avec un professionnel relèvent du tribunal de commerce de Nanterre. Pour un consommateur, les règles légales de compétence s'appliquent.

Version 2.0 · mise à jour le 20 octobre 2026. Ce document remplace toute version antérieure.